ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

téléphone

Question écrite n° 78550

Texte de la question

M. Laurent Wauquiez attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la persistance de « zones blanches » en matière de téléphonie mobile dans les territoires de montagne. En effet, encore aujourd'hui, de nombreuses communes de montagne ne sont pas couvertes de manière satisfaisante par les réseaux de téléphonie mobile 2G et 3G. Cette absence de réseau entraîne au quotidien de graves dysfonctionnements pour les services de secours et d'urgence, dans des secteurs souvent isolés et difficiles d'accès. Un programme « zones blanches », lancé en 2003, a constitué une première initiative de partenariat public-privé pour l'équipement numérique du territoire. Des améliorations ont été apportées, notamment devant les mairies où aucune liaison n'était possible quel que soit l'opérateur, mais dans les zones rurales d'habitat dispersé et de montagne, il y a encore de nombreuses zones blanches. On constate au quotidien qu'il existe encore une forte inégalité sur le territoire, avec une véritable fracture numérique entre les zones urbaines éligibles au très haut débit fixe et mobile et les territoires ruraux et de montagne. Par exemple, dans le département de la Haute-Loire, des « zones blanches » subsistent avec des coupures de réseau fréquentes, un accès Internet limité à 512 K ainsi que les échecs de mise en communication. Il souhaiterait qu'il lui détaille le calendrier de mise en œuvre des mesures visant à résorber les zones blanches de la téléphonie mobile, annoncées par le Gouvernement lors du comité interministériel aux ruralités le 13 mars 2015.

Données clés

Auteur : M. Laurent Wauquiez
Circonscription : Haute-Loire (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 78550
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique
Ministère attributaire : Économie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 avril 2015, page 2955
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)